

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 6 Décembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

OBJET :	<i>Subvention aux établissements scolaires pour les activités éducatives hors école – année 2019.</i>
----------------	--

N° 2018 / 12 / 09

Afin de faciliter l'organisation des activités éducatives qui se déroulent hors de l'enceinte scolaire, il est proposé de voter une subvention par élève domicilié à BLAIN et scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire blinoise.

Cette dotation est accordée pour les sorties scolaires à l'exception des trajets effectués dans le cadre des activités liées à la Maison de la Culture, à Musique et Danse en Loire-Atlantique et à la Médiathèque du Puits au Chat.

Ces sommes sont gérées par les responsables des établissements scolaires et un bilan de l'utilisation de cette dotation est adressé à la collectivité territoriale en fin d'année scolaire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation - Enfance – Jeunesse – Formation en date du 3 Décembre 2018,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de fixer le montant de la participation aux classes de découverte à 13,30 € par enfant blinois à chaque établissement scolaire blinois maternel ou élémentaire, au titre pour l'année 2019.

La subvention sera versée pour l'année civile 2019 sur la base du nombre d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2018.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 Décembre 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20181213-CM-2018-12-09-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

84
Conseil municipal du 13 Décembre 2018
Délibération n° 2018 / 12 / 09